

LA CFE-CGC SIGNE L'ACCORD

Lundi 25 mai 2020

ArianeGroup

 Le  syndical

ACTIVITE PARTIELLE

ACTIVITE PARTIELLE DE MI-MARS A FIN JUILLET		AVEC ACCORD	SANS ACCORD
REMUNERATION IMMEDIATE	Salaire activité partielle des cadres forfait jour	100%	100%
	Salaire activité partielle ETAM et cadres forfait horaire	près de 100%	84%
	Prime/allocation annuelle, 13ème mois et indemnités de départ retraite/amiante des ETAM et cadres forfait horaire	100%	84%
	Allocation annuelle, Indemnités de départ retraite/amiante et MPO/Bonus des cadres forfait jour	100%	100%
	Rémunération des apprentis et stagiaires	100%	84%
FONDS DE SOLIDARITE	Chaque salarié, <u>sauf ceux restés sur site les 19&20 mars, et sauf ceux pour lesquels l'entreprise a positionné des jours de CET/RTT en mai</u> , donne 1 jour	OUI	NON
	Chaque cadre Sans Référence Horaire, <u>y compris ceux présents sur site les 19&20 mars</u> , donne 1 jour	OUI	NON
	Don de jour sur volontariat ouvert à tous les salariés	OUI	NON
	Si montant excédentaire, il sera versé au fonds de solidarité de l'accord QVT*	OUI	NON
REMUNERATION DIFFEREE	Acquisition points retraite AGIRC-ARRCO cadres forfait jour	100%	100%
	Acquisition points retraite AGIRC-ARRCO ETAM et cadres forfait horaire	100%	84%
	Cotisation retraite supplémentaire cadres forfait jour	100%	100%
	Prestations Incapacité-Invalidité-Décès cadres forfait jour	100%	100%
	Prestations Incapacité-Invalidité-Décès ETAM et cadres forfait horaire	100%	84%
DIVERS	Possibilité de monétiser, pour tout salarié en activité partielle ou non, 2 jours de CET en 2020	OUI	NON
	Possibilité de reporter et cumuler jusqu'à fin juin les jours de récupération d'horaire variable arrivant à échéance fin mars et fin avril	OUI	NON

*: fonds QVT pour parents d'enfant malade et proches aidants des personnes en perte d'autonomie ou présentant un handicap

→ La CFE-CGC a obtenu satisfaction sur ses revendications, notamment :

- Respect de la convention collective
- Reconnaissance des salariés présents sur site les 19&20 mars malgré le confinement
- Fonds de solidarité pour porter tous les salariés à près de 100%
- Suppression des effets induits négatifs

→ Ce résultat est le fruit d'un travail coordonné de CFDT, CFE-CGC, CGT et FO.

→ Les adhérents CFE-CGC ont fait preuve de solidarité en se prononçant pour la signature de l'accord.

**MALGRÉ UNE DIRECTION PEU SOLIDAIRE, CET ACCORD ATTÉNUÉ
FORTEMENT LES CONSÉQUENCES DE L'ACTIVITÉ PARTIELLE SUR LE POUVOIR D'ACHAT
ET RENFORCE LA COHÉSION DU CORPS SOCIAL (FONDS DE SOLIDARITÉ ALIMENTÉ PAR TOUS)**

C'EST LA RAISON DE LA SIGNATURE CFE-CGC !